

***CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE L'EDUCATION NATIONALE  
Séance du 04 novembre 2014***

## SOMMAIRE

<b><i>BILAN DE LA RENTREE 2014 DANS LES ECOLES DE SAÔNE ET LOIRE</i></b> .....	<b>3</b>
I - RAPPEL DES OBJECTIFS POUR LA RENTREE 2014 .....	4
II - MESURES D'AJUSTEMENT CONCERNANT LE RESEAU DES CLASSES .....	6
III - MESURES CONCERNANT LES RASED .....	7
IV - MESURES DIVERSES .....	7
V - RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES MESURES A LA RENTREE 2014 .....	7
VI - EVOLUTION DU P/E DEPARTEMENTAL .....	7
VII - SUJETS D'ACTUALITE .....	7
 <b><i>BILAN DE LA RENTREE 2014 DANS LES COLLEGES DE SAÔNE ET LOIRE</i></b> .....	<b>9</b>
I - DOTATIONS GLOBALISEES 2014/2015 .....	10
II - LES UNITES PEDAGOGIQUES POUR LES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS .....	11
 <b><i>BILAN DE L'ORIENTATION DES ÉLÈVES A LA RENTREE 2014</i></b> .....	<b>12</b>
I - RESULTATS AUX EXAMENS .....	13
II - ORIENTATION ET AFFECTATION .....	13
III - SUJETS D'ACTUALITE .....	15
 <b><i>BILAN DE LA RENTREE 2014 DANS L'ASH EN SAÔNE ET LOIRE</i></b> .....	<b>16</b>
I - LES AXES QUI DEFINISSENT LA POLITIQUE ASH EN SAONE ET LOIRE .....	17
II - ACCOMPAGNER ET ORGANISER LES PARCOURS DE SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP .....	19
III - DANS L'ADAPTATION, ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS DANS LEURS MISSIONS, DANS LES CONTEXTES VARIES D'ENSEIGNEMENT .....	20

### **ANNEXES**

***BILAN DE LA RENTREE 2014  
DANS LES ECOLES  
DE SAÔNE ET LOIRE***

## I - RAPPEL DES OBJECTIFS POUR LA RENTREE 2014 :

Le premier degré constitue le niveau d'enseignement stratégique auquel le ministre de l'Education nationale souhaite porter une attention toute particulière dans le cadre de la refondation de l'école.

### 1- Les moyens alloués et les effectifs

Pour la rentrée scolaire 2014, la dotation des emplois du 1<sup>er</sup> degré affectés au département (2666,5 ETP au 1<sup>er</sup> octobre 2014) est en augmentation de 1 emploi, à mettre en rapport avec une baisse démographique prévisible de 37 élèves.

Cette augmentation de la dotation départementale nécessite une politique de répartition des emplois qui soit transparente, équitable et solidaire.

### 2- Repères et méthode d'étude

Les documents d'accompagnement présentent la situation des mesures de carte scolaire arrêtées pour la présente rentrée dans le département ainsi que les effectifs constatés.

### 3- Politique départementale de répartition de la dotation d'emplois

La politique départementale de répartition des moyens tente de concilier chaque année plusieurs nécessités :

- s'inscrire dans l'équité rigoureuse de traitement de l'ensemble des situations du département,
- analyser de façon particulière chacune de ces situations,
- répartir au maximum les emplois devant les élèves.

Cet exercice difficile s'appuie sur un travail étroit de concertation avec les acteurs qui instruisent le dossier sur le terrain, à savoir les Inspecteurs de l'Education Nationale, mais aussi avec les partenaires de l'école, élus et parents d'élèves. Il ne saurait s'agir uniquement d'un exercice technique mais bien d'un acte de politique éducative guidant les choix effectués et éclairant les décisions prises.

La répartition des emplois tient compte de l'enveloppe dont bénéficie le département, modifiée chaque année en fonction des évolutions des effectifs et des décisions prises aux niveaux ministériel et académique.

Cette année, la politique départementale de répartition des emplois s'appuie sur 4 objectifs majeurs.

#### 1) Premier objectif : mettre à jour le réseau des postes sur la base des évolutions des effectifs en tenant compte des particularités des écoles.

Comme chaque année, un certain nombre de mesures liées au réseau des postes découlant du rééquilibrage rendu nécessaire au niveau départemental entraîne, sur la base essentiellement des prévisions des effectifs, un certain nombre d'attributions et de retraits d'emplois.

La méthode utilisée s'appuie sur les données fournies par les directeurs d'écoles (constats de rentrée, prévisions des effectifs) mises en perspective et complétées, le cas échéant, par les Inspecteurs de l'Education Nationale après concertation avec les élus, puis sur l'étude à l'échelon départemental, en relation avec l'ensemble des partenaires de l'école.

Trois temps forts viennent rythmer la finalisation de la rentrée avec des consultations institutionnelles (Comité Technique Spécial Départemental, Conseil Départemental de l'Education Nationale) précédant les prises de décisions :

- février (premières décisions sur la base des prévisions d'effectifs),
- juin (ajustements sur la base des inscriptions des élèves),
- septembre (ajustements de rentrée).

Des documents techniques présentant les évolutions démographiques des écoles sont communiqués aux membres des différentes instances représentées (C.T.S.D., C.D.E.N.), précédant les prises de décisions pour alerter sur certaines situations dont les évolutions nécessitent une attention particulière.

Ces situations sont signalées sur la base des repères départementaux, appliqués en première analyse de façon stricte, puis éventuellement corrigés pour tenir compte des autres objectifs de répartition des emplois.

Ces études préliminaires ne préjugent en rien des décisions qui sont prises à l'issue des travaux des commissions départementales (C.T.S.D., C.D.E.N.). Pour faciliter l'étude, une présentation par type d'école, en fonction du nombre de classes, permet une mise en perspective des situations au niveau départemental. L'étude débouchera alors sur des propositions de décisions.

## 2) Deuxième objectif : mieux prendre en compte les organisations pédagogiques des écoles.

Il s'agit de tenir compte des difficultés d'organisation pédagogique qui pourraient compromettre la mise en œuvre des politiques éducatives, notamment selon trois aspects :

- poursuivre le déploiement des dispositifs spécifiques , « plus de maîtres de classe » et « scolarisation des enfants de moins de trois ans » en vue d'apporter une aide aux apprentissages dans les écoles des quartiers difficiles hors EP :
- faire une analyse spécifique de leurs difficultés, pas seulement sur une logique de moyens mais aussi de projet ;
- étudier de façon particulière l'organisation pédagogique des petites écoles rurales, notamment lorsque l'application stricte des repères d'étude nous amènerait à fragiliser les écoles à 3 classes ;

Cet objectif s'appuie donc sur une nécessaire solidarité entre les écoles du département.

## 3) Troisième objectif : poursuivre la réorganisation de la formation des enseignants.

### I. FORMATION EN ALTERNANCE DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES

Le département de Saône-et-Loire compte 121 PEFS : 57 PEFS à temps plein ; 64 PEFS à mi-temps. Des supports ont été réservés à ces stagiaires suivant le cadre arrêté par le ministère.

#### Dispositions particulières pour les PEFS à temps plein

##### Formation :

Elle prend deux formes :

- 1 journée par période en circonscription suivant des dates arrêtées au PDFC
- 3 journées départementales inscrites au PDFC portant sur :

#### Dispositions particulières pour les PEFS à mi-plein

Trois catégories de PEFS mi- temps sont en exercice. Plusieurs rencontres avec la responsable du site de l'ESPE ont permis de rappeler les principes et les objectifs de l'alternance, d'échanger quant aux modalités incontournables de formation et d'accompagnement.

Ces PEFS sont d'une part associés aux formations des PEFS temps plein sur la journée périodique en circonscription et sur les 3 journées départementales.

D'autre part, ils bénéficient d'une formation qui prend deux formes :

- \* une formation en circonscription assurée par les équipes de circonscription élargies aux multiples ressources existant en circonscription, qu'il appartient à chaque IEN de concevoir ;
- \* une formation assurée par l'échelon départemental de 18 heures

Outre cette formation, un suivi s'organise à hauteur de 4 visites par stagiaire, dont 2 visites conjointes. Ces visites sont assurées, pour les PEFS à mi-temps par un PEMF et un PESPE, pour les stagiaires à temps plein par 1 PEMF et un CPC.

Chaque stagiaire bénéficiera également d'une visite d'inspection.

### II. LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS DES ECOLES

Elle est permise grâce au renforcement de la brigade de formation continue composée de 21 professeurs des écoles.

Elle s'organise suivant 5 modules : statutaire (directeurs, PEFS, CAPA-SH, emploi ASH), module lié aux missions confiées aux IEN (3 regroupements prévus), module lié à des regroupements catégoriels ou thématiques, optionnels et animations pédagogiques de circonscription selon une répartition en présentiel (6 à 9 heures) ou M@gistère (6 à 9 heures).

## II – MESURES D’AJUSTEMENT CONCERNANT LE RESEAU DES CLASSES :

Récapitulatif des propositions de mesures prises dans le réseau des classes

Circonscriptions	Communes	Ecoles	Attribution d'emplois	Retraits d'emplois	Observations	Bilan
Autun	Auxy	primaire		1	enseignant élémentaire	4 classes
Chalon 1	Chalon-sur-Saône	élémentaire Vivant Denon	1		enseignant élémentaire	12 classes
Chalon 2	Chalon-sur-Saône	maternelle Maurice Cortot	1		levée du blocage	4 classes
Chalon 2	Chalon-sur-Saône	élémentaire Maurice Cortot		1	enseignant élémentaire	5 classes
Chalon 2	Chatenoy-en-Bresse	Primaire Jacques Brel	1		levée du blocage	6 classes
Chalon 2	Crissey	élémentaire		1	enseignant élémentaire	7 classes
Chalon 2	Gergy	élémentaire	1		levée du blocage	7 classes
Charolles	Digoin	élémentaire Pierre et Marie Curie		1	enseignant élémentaire	5 classes
Charolles	Marcigny	maternelle	1		enseignant maternelle	4 classes
Mâcon nord	Saint Gengoux de Scissé	RPI 17 avec Azé	1		enseignant élémentaire	7 classes au sein du RPI
Mâcon nord	Sennecé-les-Mâcon	RPI 30 avec Charbonnières et Saint-Jean-le-Priche	1		enseignant maternelle	9 classes au sein du RPI
Montceau-les-Mines	Gueugnon	élémentaire Louis Pasteur		1	enseignant élémentaire	6 classes
Montceau-les-Mines	Montceau-les-Mines	maternelle Erik Satie		1	enseignant maternelle	2 classes
Montceau-les-Mines	Montceau-les-Mines	élémentaire Jacques Prévert	1		enseignant élémentaire	5 classes

### III – MESURES CONCERNANT LES RASED :

Pour mémoire, implantations d'un poste de psychologue sur la circonscription de Charolles, d'un poste d'enseignant option E sur la circonscription de Chalon 1, et retraits de 2 postes d'enseignants option E par transformation en maître supplémentaire sur la circonscription de Chalon1.

### IV – MESURES DIVERSES :

Implantation d'une brigade rattachée à l'école primaire d'Auxy (circonscription d'Autun) qui s'ajoute aux 8 brigades déjà créées pour la rentrée 2014.

### V – RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES MESURES A LA RENTREE 2014 :

Ecoles maternelles : 10 retraits et 11 implantations

Ecoles élémentaires : 27 retraits et 15 implantations

Maîtres supplémentaires : 4 implantations (dont 2 par transformation de poste E)

Coordonnateur RRS : implantation de 0.50 emploi à l'école élémentaire Jacques Prévert de Montceau-les-Mines

Enseignant classe spécialisée : emploi de 0.50 emplois à l'IME d'Hurigny

Enseignant référent : 1 emploi rattaché à l'IEN ASH

Sessad des PEP : 1 emploi à Saint-Rémy

Cours de rattrapage intégré : 1 emploi à l'école primaire Danielle Gouze Mitterrand de Cluny

### VI – EVOLUTION DU P/E DEPARTEMENTAL :

Le P/E correspond au calcul du ratio du nombre de postes pour 100 élèves

2011	2012	2013	2014
5.62	5.56	5.57	5.62

Pour mémoire (rentrée scolaire 2014) :

- P/E académie de Dijon 5.63,
- Groupe de référence 5.53,
- France 5.22.

*Cf. ANNEXE n°1 : CONSTAT DES EFFECTIFS*

### VII – SUJETS D'ACTUALITE :

#### **Les dispositifs « plus de maîtres que de classes » :**

La présence d'un maître supplémentaire au sein de l'école permet de recourir à des méthodes pédagogiques plus adaptées aux besoins des élèves confrontés à la complexité de certains apprentissages ou de certaines tâches, et ainsi de mieux prévenir la difficulté scolaire et d'y remédier. Dans cette perspective, le dispositif mis en place à la rentrée 2013 a été renforcé à la rentrée 2014.

A la rentrée 2014, 4 nouveaux postes viennent s'ajouter au dispositif de l'année précédente et seront implantés à :

- l'école élémentaire Etienne Jules Marey à Chagny
- l'école élémentaire Jean Moulin à Chalon-sur-Saône
- l'école élémentaire Vial Vincent à Louhans
- l'école élémentaire Georges Brassens à Mâcon

Au total, ce sont donc 19,5 postes qui sont consacrés à ce dispositif en 2014-2015. Une évaluation de la plus-value de ces emplois sera menée cette année.

**La poursuite de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires :**

A partir de la rentrée 2014, l'ensemble des élèves de Saône-et-Loire bénéficie de cette réforme dont l'objectif est avant tout pédagogique puisque cette organisation du temps scolaire est plus respectueuse des rythmes d'apprentissage de l'enfant.

La répartition des 24 heures hebdomadaires d'école sur 9 demi-journées de durées variables, dont 5 matinées, a pour conséquence de libérer en moyenne 45 minutes par jour. Ce temps permet aux élèves d'accéder à des activités culturelles, sportives ou artistiques organisées par les collectivités.

En application du décret n°2014-457 du 7 mai 2014, certaines communes ont obtenu des assouplissements afin de répondre à des particularités territoriales. Ces expérimentations, valables au maximum 3 ans, seront réévaluées chaque année par le recteur pour garantir leur intérêt éducatif et l'accompagnement des enfants.

***BILAN DE LA RENTREE 2014  
DANS LES COLLEGES  
DE SAÔNE ET LOIRE***

## I – DOTATIONS GLOBALISEES 2014/2015

Dans la continuité des opérations menées les années précédentes, la démarche de globalisation des moyens mise en place dans le cadre de la rénovation des politiques publiques et de la gestion par objectifs a été poursuivie pour l'année scolaire 2014/2015.

L'attribution des moyens globalisés s'inscrit donc dans la promotion de l'autonomie reconnue aux établissements et favorise l'amélioration des résultats obtenus tout en optimisant l'utilisation des enveloppes indemnitaires et des crédits.

Dans cette perspective, chaque établissement a bénéficié de moyens comprenant, outre la dotation globale (DGH), une dotation complémentaire constituée d'une enveloppe d'HSE et de crédits.

Ces moyens permettent, en impliquant notamment le conseil pédagogique, de développer des actions en cohérence avec les orientations nationales et académiques selon les axes prioritaires suivants :

- dispositifs d'individualisation et de sécurisation des parcours des élèves,
- appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap,
- accompagnement à l'utilisation du numérique,
- innovation, expérimentation.

La dotation globalisée est composée des moyens suivants :

- un volume d'HSE au titre des activités pédagogiques,
- un volume d'HSE au titre du remplacement de courte durée,
- un volume d'indemnités péri-éducatives,
- un volume d'HSE et vacations d'accompagnement éducatif (collège et EREA),
- un volume géré en euros d'indemnités pour fonction d'intérêt collectif,
- un volume géré en euros d'indemnités au titre de la part modulable de l'indemnité due dans les établissements du dispositif ECLAIR.

### **Modalités générales d'attribution des moyens d'enseignement des collègues :**

Un groupe de travail regroupant des chefs d'établissement s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2013/2014 pour établir une méthode de répartition de la dotation départementale entre les collèges.

La dotation initiale s'établit sur la base des prévisions d'effectifs en tenant compte à la fois de la taille des EPLE et de leur appartenance ou non à l'éducation prioritaire.

La DHG des collègues se décompose comme suit :

- Une dotation initiale, en fonction des critères énoncés ci-dessus.
- Une dotation au titre des dispositifs particuliers tels les ULIS, les UPE2A, les dispositifs – relais et les moyens dévolus au collège ECLAIR.

## Dotation des collèges

La déclinaison en heures de la dotation des collèges à la rentrée 2014 se décompose de la façon suivante :

<b>Dotation Collèges De Saône et Loire</b>	
<b>dotation initiale + ajustements</b>	<b>26 405.50</b>
<b>dotation au titre des ULIS</b>	<b>339</b>
<b>dotation au titre des dispositifs relais</b>	<b>78</b>
<b>dotation au titre des UPE2A</b>	<b>54</b>
<b>dotation au titre du dispositif ECLAIR</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>26 894.50</b>

## La priorité donnée au niveau collège se traduit par un maintien de conditions favorables d'enseignement :

Evolution du H/E initial des collèges de Saône et Loire :

	<b>H/E initial</b>	<b>H/E final</b>	<b>H/E académique</b>
<b>2012/2013</b>	<b>1,214</b>	<b>1.232</b>	<b>1.269</b>
<b>2013/2014</b>	<b>1,212</b>	<b>1.234</b>	<b>1.250</b>
<b>2014/2015</b>	<b>1,216</b>	<b>1.235</b>	<b>1.265</b>

Pour mémoire H/E France (rentrée scolaire 2014) : 1.18

Le H/E final est obtenu à l'issue des ajustements successifs.

## II – LES UNITES PEDAGOGIQUES POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS :

Chaque bassin compte une UPE2A pour accueillir les élèves allophones arrivants.

Elles se situent aux collèges de Digoïn, Saint Exupéry à Mâcon (Schuman à Mâcon en complément), Saint Exupéry à Montceau les Mines et R. Doisneau à Chalon sur Saône.

A noter, pour les élèves de plus de 16 ans relevant des lycées, un dispositif à vocation départementale, situé au lycée Hilaire de Chardonnet à Chalon-sur-Saône.

Cf. ANNEXES n°2 à 6 :

***BILAN DE L'ORIENTATION  
A LA RENTREE 2014  
EN SAÔNE ET LOIRE***

## I - LES RESULTATS AUX EXAMENS:

➤ Diplôme national du brevet, résultats provisoires 2014 : (\*) par rapport à 2013

	Saône-et-Loire	Académie	National
<b>Admis</b>	85,5 % (-2,8%)	84,2 %	85,2 %

➤ Les baccalauréats résultats provisoires 2014 : (\*) par rapport à la session de juin 2013

<b>Baccalauréat général</b>	<b>Saône-et-Loire</b>	<b>Académie</b>	<b>National</b>
<b>Série L</b>	93,6 % (+ 0,5 %)	90,3 %	90 %
<b>Série ES</b>	92,1 % (-1,8 %)	91 %	89,7 %
<b>Série S</b>	93,8 % (+0,3 %)	92,3 %	91,9 %
<b>Total</b>	93,2 % (-0,3 %)	91,6 %	90,9 %

	<b>Saône-et-Loire</b>	<b>Académie</b>	<b>National</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>	91,4 % (+ 4,1 %)	91,4 %	91 %

	<b>Saône-et-Loire</b>	<b>Académie</b>	<b>National</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>	82,4 % (+4,2%)	83,8 %	81,8 %

## II – ORIENTATION ET AFFECTATION :

En fin de troisième générale :

	Département		Académie	France
	2013/2014	2012/2013	2013/2014	2013/2014
Vers 2 <sup>nd</sup> GT	70,4 %	69,4 %	71,4 %	67,2 %
Vers 2 <sup>nd</sup> PRO	25,2 %	25,9 %	24,6 %	26,5 %
Vers 1 <sup>ère</sup> année de CAP	3,1 %	3,3 %	2,4 %	5,3 %

Cette année encore, le taux de passage en 2GT connaît une hausse (+ 1pt ) par rapport à 2013.

En fin de 2<sup>nd</sup> :

	Département		Académie	France
	2013/2014	2012/2013	2013/2014	2013/2014
Vers 1 <sup>ère</sup> G	64,9 %	65,5 %	66,3 %	62,0 %
Vers 1 <sup>ère</sup> technologique	23,4 %	23,6 %	22,9 %	25,2 %
Réorientation	5,42 %	5,36 %	5,6 %	5,08 %
Redoublement	6,43 %	5,54 %	5,2 %	6,95 %

Le taux de passage en 1<sup>ère</sup> Générale connaît une légère baisse (-0,6 pt) mais reste supérieur au national.

Le taux de passage en 1<sup>ère</sup> technologique fluctue peu mais reste supérieur au taux académique.

A noter l'augmentation du taux de redoublement à l'issue de la seconde générale, supérieur au taux académique de 1.2 points.

## POST BAC

33,2 % des élèves de terminale de l'académie sont scolarisés en Saône et Loire,

Poursuite d'études après le BAC

	Nombre total	Nombre poursuite d'études	Pourcentage
BAC G et T	3404	2693	79.11%
BAC PRO	1289	373	28.93%

Un bachelier général et technologique sur cinq ne poursuit pas ses études dans le supérieur.  
3 bacheliers professionnels sur 10 poursuivent des études supérieures (BTS, DUT, licence...)

### **- Améliorer l'orientation des jeunes et les préparer à l'emploi**

*- Lutte contre le décrochage scolaire*

#### **Le réseau « Formation Qualification Emploi (FOQUALE) :**

La lutte contre le décrochage scolaire s'articule autour de deux grands axes : la prévention et le « rattachage » des élèves ayant décroché du système scolaire.

L'accompagnement du « rattachage » est assuré par les réseaux qui rassemblent les établissements et les dispositifs relevant de l'éducation nationale, susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

L'organisation du réseau s'appuie sur les acteurs opérationnels de l'éducation nationale (personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, COP, Équipes éducatives).

A l'issue du premier contact effectué par le réseau lors d'un entretien de situation, des parcours personnalisés de retour en formation, dans le cadre d'un contrat « Formation Qualification Emploi » sont proposés aux jeunes qui souhaitent reprendre une formation.

#### **GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) :**

Chaque établissement doit être doté de cet outil, il est le point incontournable de la MLDS dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels.

A partir d'une réflexion sur les pratiques de l'établissement et d'un croisement des regards des différents acteurs de l'équipe éducative, il permet d'être vigilant et apporte une aide précieuse pour lutter contre le décrochage scolaire mais aussi pour préparer l'insertion professionnelle des élèves.

#### **SAS places vacantes**

A chaque rentrée scolaire, un certain nombre d'élèves se retrouvent non affectés (en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou en Seconde professionnelle) pour diverses raisons.

La recherche de places et de solutions est parfois l'occasion de mettre en perspective les objectifs de scolarité voire de redéfinir et de redimensionner les projets et les demandes.

Dans ce cadre peuvent être évoquées et suggérées des formations alternatives auxquelles les bénéficiaires n'avaient pas forcément pensé.

Les jeunes se voient proposer une période d'immersion (3 semaines max) dans les LP (sur place vacantes) ; à l'issue de cette période, l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil et le jeune font un bilan qui permet au DASEN de procéder à l'affectation définitive.

### **Bilan SAS Places vacantes / immersion rentrée 2014**

129 jeunes reçus dans le cadre des entretiens ont pu bénéficier d'une proposition d'affectation dans le cadre du SAS places vacantes ou de périodes d'immersion en lycée professionnel.

<b>Retour scolarité.</b>	78	60,47 %
<b>en contrat d'apprentissage.</b>	3	2,32 %
<b>en refus de scolarité</b> (pris en charge par les partenaires de la Plate-forme de Suivi et d'Appui aux décrocheurs).	33	25,58 %
<b>recherche de solution en cours.</b>	15	11,63 %
	<b>TOTAL</b>	129 100 %

### **III – SUJETS D'ACTUALITE :**

#### **Un nouveau socle et de nouveaux programmes.**

##### Le nouveau socle commun :

Mis en application à la rentrée 2016, le nouveau socle commun est la référence centrale de l'école, il permet à tous les élèves d'acquérir une culture commune, fondée sur les connaissances et les compétences indispensables, les engageant ainsi dans un rapport positif aux savoirs, de s'épanouir personnellement et de développer leur sociabilité. Elever le niveau de tous les élèves, c'est aussi favoriser pour chacun la poursuite d'une formation tout au long de la vie, quelle que soit la voie choisie.

Organisés de façon plus cohérente et plus progressive, les nouveaux programmes devront permettre à tous les élèves d'acquérir ces bases solides et de poursuivre leurs études. Le socle commun et les programmes scolaires, conçus par cycle, s'inscriront dans une cohérence nouvelle, favorisant le décloisonnement des disciplines et l'articulation entre l'école et le collège.

Une consultation nationale des enseignants a été organisée dès ce premier trimestre pour ajuster le projet établi par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) aux enjeux de la scolarité obligatoire.

#### **La liaison entre l'école et le collège**

##### Le conseil école – collège :

Les équipes pédagogiques sont particulièrement attentives à la liaison entre l'école et le collège. La continuité des apprentissages et le travail commun des enseignants sont encouragés pour permettre à chaque élève de réussir sa scolarité au collège et de la poursuivre au lycée.

Dans cette perspective, le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, grâce à un rapprochement des pratiques professionnelles des enseignants, un diagnostic partagé des besoins des élèves et un ajustement des projets pédagogiques.

Sa mise en place s'est effectuée progressivement durant l'année scolaire 2013-2014, elle est généralisée à partir de cette rentrée. Il est co-présidé par le principal du collège de secteur et par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

***BILAN DE LA RENTREE 2014  
DANS L'ASH  
EN SAÔNE ET LOIRE***

## I – LES AXES QUI DEFINISSENT LA POLITIQUE ASH EN SAONE-ET-LOIRE :

Accueillir et suivre l'évolution des effectifs des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire, répondre avec les structures adaptées

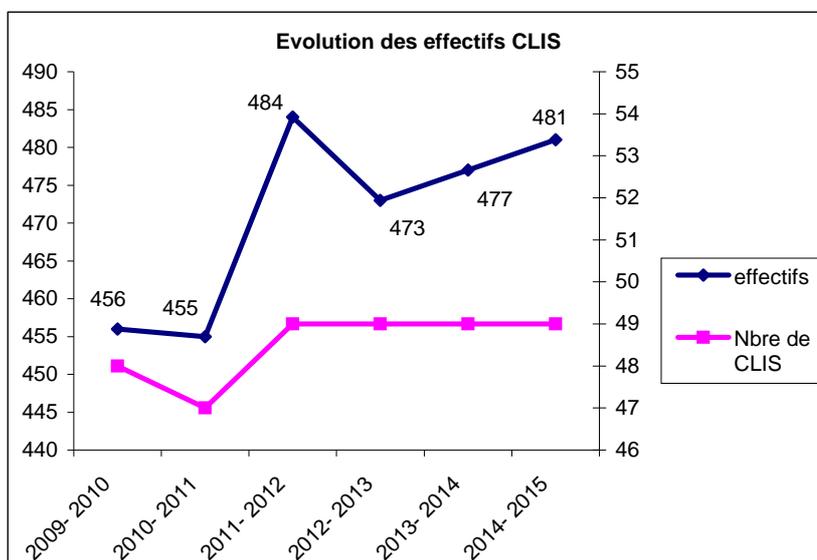
### 1- Evolution des effectifs des élèves en situation de handicap en milieu scolaire

Années	Scolarisation individuelle							Scolarisation collective			Total élèves scolarisés	
	1 <sup>er</sup> degré	CLG	dont SEGPA	LEGT	LP	EREA	Total 2 <sup>nd</sup> degré	TOTAL	1 <sup>er</sup> degré CLIS	2 <sup>nd</sup> UPI /ULIS		TOTAL
2011-2012	1295	733	247	75	29	28	865	2160	484	162	638	2798
2012-2013	1310	723	208	90	33	-	846	2156	473	142	503	2659
2013-2014	1311	909	277	116	47	39	1111	2422	477	217	641	3063

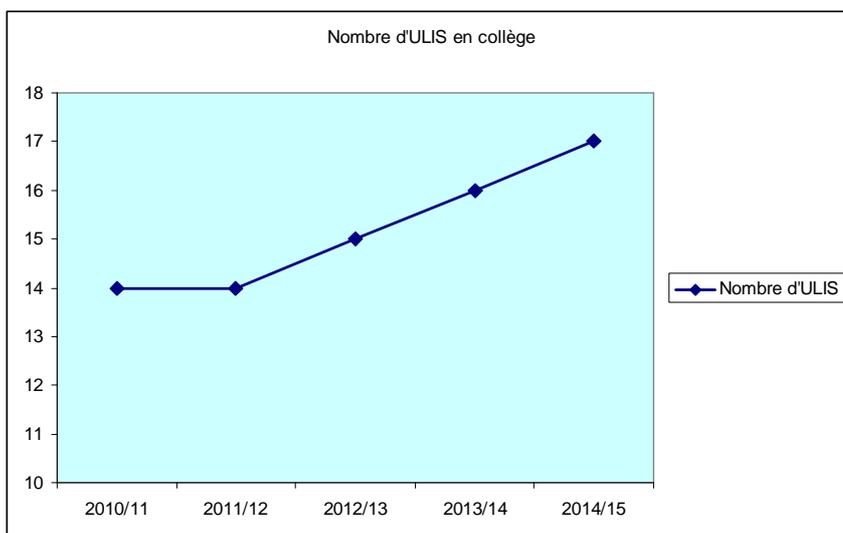
Alors que les effectifs du 1<sup>er</sup> degré restent quasiment identiques, l'augmentation totale du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés est due à une progression significative du nombre d'élèves du second degré (+31.32 %)

### 2 – Les dispositifs : Suivre les besoins en effectifs : ouvertures de CLIS, d'ULIS.

#### Evolution du nombre de CLIS

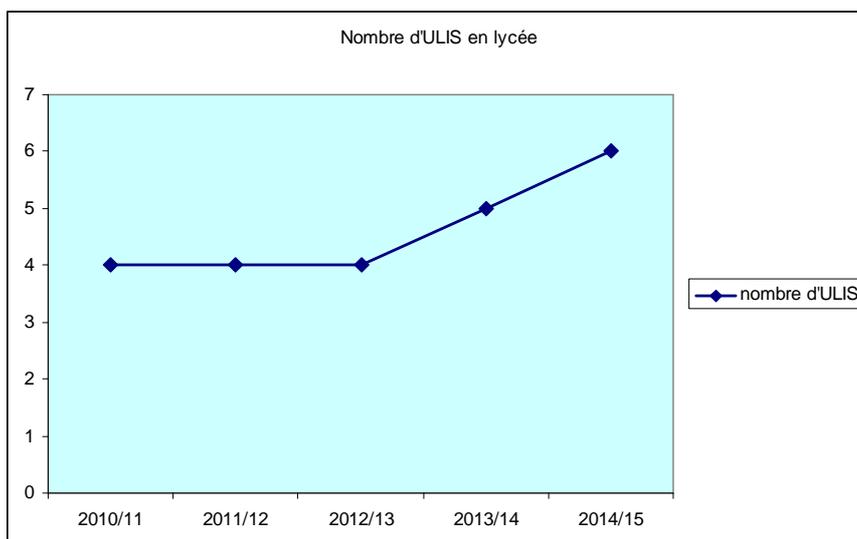


## Evolution du nombre d'ULIS collège



Depuis cette rentrée, la Saône-et-Loire bénéficie de la création de 2 nouvelles Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) « troubles des fonctions cognitives et intellectuelles » au collège Prud'hon à Cluny et aux lycées professionnels E. Gauthey et Du Gast à Chalon-sur-Saône, ce qui amène le réseau d'ULIS à un effectif total de 23 (17 en collège et 6 en lycées).

## Evolution du nombre d'ULIS Lycée



## II- ACCOMPAGNER ET ORGANISER LES PARCOURS DE SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP:

### **1 - Enseignants référents**

Ils sont 16 sur le département, dont un relève de l'enseignement privé. Un poste a été créé à la rentrée 2014.

Ils sont en charge de la coordination du parcours de scolarisation de chaque élève en situation de handicap.

Ils exercent leur mission en partenariat étroit avec la MDPH (sont présents dans les équipes pluridisciplinaires, organes décisionnels).

### **2 - L'accompagnement humain**

Une vigilance particulière est accordée à l'accompagnement des 1 269 élèves ayant une notification MDPH nécessitant une aide humaine ; c'est une des missions allouée aux 654 contrats uniques d'insertion (effectifs au 20 octobre 2014) qui sont recrutés pour cette rentrée, ainsi qu'aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Pour mémoire, année scolaire 2013-2014 : 1 281 élèves ; 2012-2013 : 1 280 élèves et 2011-2012 : 1 155 élèves.

Les AVS mutualisés sont mis en œuvre, en lien avec la Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH) de Saône et Loire.

#### **Les crédits utilisables :**

- 104.5 AESH-Titre 2
- 73.90 AESH-Hors- Titre 2
- 654 CUI (A ce jour, 62,8 % des contrats sur les 607 signés sont dédiés à l'ASH)

#### **La formation des AVS entrant dans le métier est assurée de la façon suivante :**

La formation est pilotée par l'inspection ASH, avec la mobilisation d'outils consultables en ligne sur le site ASH 71.

Les 60 heures réglementaires sont proposées à l'ensemble des personnels quels que soient leurs statuts.

Les intervenants sont multiples : équipe ASH, professionnels du secteur médico-social, psychologues, associations des parents...

Le contenu est défini dans un cahier des charges national : un bloc général (missions de l'AVS, connaissances des partenaires comme la MDPH), et des modules spécifiques pour chaque trouble.

#### **Conventionnement avec les établissements**

L'arrêté du 2 avril 2009 précise les modalités de création des unités d'enseignement. Ce chantier montera en puissance au cours de l'année 2014-2015.

#### **Situation des établissements médico-sociaux**

On compte 14 établissements spécialisés médico-sociaux (11 Instituts Médico - Educatifs (IME) et Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP), ainsi que 3 établissements hospitaliers.

### III- DANS L'ADAPTATION, ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS DANS LEURS MISSIONS, DANS LES CONTEXTES VARIES D'ENSEIGNEMENT :

#### **L'enseignement en milieu relevant de la justice et du pénitentiaire**

Postes :

Maison d'arrêt et Centre Pénitentiaire de Varennes-le Grand : 2 postes

Autres postes :

CEF de Fragny : 1 poste

Foyer de Vaudebarrier (MECS) : 1 poste

Centre Educatif Spécialisé à Blanzay : 1 poste

#### **L'enseignement en dispositif relais**

Sur le département, existent 3 dispositifs relais (collège de Digoin, J. Prévert à Chalon et Schuman à Mâcon) ;

#### **L'adaptation scolaire : les SEGPA**

Le département se caractérise :

- par un taux élevé d'élèves scolarisés en EGPA (4.88%) (dont élèves scolarisés en EREA) par rapport à la moyenne nationale (3.62%) ;
- des élèves en situation de handicap scolarisés en SEGPA et EREA mais souffrant principalement de troubles intellectuels et cognitifs et du psychisme, élèves qui rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : ils sont moins scolarisés individuellement et moins présents dans les établissements du second cycle. En 2013, le taux d'élèves de SEGPA scolarisés en collège était de 4.60 % ;
- une sur-représentation des élèves souffrant des troubles du langage et de la parole.

A la rentrée 2014, les effectifs en SEGPA enregistrent une légère diminution (- 62 élèves).

#### **Evolution des effectifs des SEGPA de la rentrée 2003 à la rentrée 2014**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AUTUN LE VALLON	61	63	59	62	57	63	58	61	62	61	65	59
CHAGNY	26	28	28	29	28	25	24	27	23	26	23	16
CHALON J PREVERT	53	52	53	45	54	54	57	55	59	62	62	59
CHALON J ZAY	69	63	56	49	40	29	11	0	0	0	0	0
CHAROLLES	62	63	65	64	63	61	58	58	64	62	63	66
LE CREUSOT CRX MENEÉ	91	90	90	89	80	87	86	80	83	94	96	96
GUEUGNON	74	81	88	82	78	73	57	50	62	60	64	65
LOUHANS	89	102	96	112	104	102	109	102	106	109	109	108
MACON ST EXUPERY	56	60	59	64	62	61	59	62	62	56	58	56
MACON SCHUMAN	52	52	58	56	59	57	55	49	53	59	66	54
MONTCEAU J MOULIN	79	74	78	68	68	56	50	60	86	96	88	73
ST MARCEL	59	61	63	55	64	61	65	68	66	64	64	59
ST REMY	71	76	75	80	76	82	88	94	92	89	98	90
SANVIGNES	66	63	62	62	56	48	52	53	28	10	0	0
TOURNUS					13	22	19	21	27	28	26	19
<b>TOTAL</b>	<b>908</b>	<b>928</b>	<b>930</b>	<b>917</b>	<b>902</b>	<b>881</b>	<b>848</b>	<b>840</b>	<b>873</b>	<b>876</b>	<b>882</b>	<b>820</b>

**REPARTITION  
DOTATION SEGPA**

**Rentrée 2014**

<b>SEGPA</b>	<b>nombre de classes R14</b>	<b>nombre de groupes R14</b>	<b>Capacités théoriques</b>	<b>effectifs prévus R14</b>	<b>constat sept 2014</b>	<b>constat oct 2013</b>	<b>DOTATION INITIALE</b>	<b>ajustements de dotation</b>	<b>DOTATION R14</b>
AUTUN Le Vallon	4	4	64	64	61	65	<b>133</b>		<b>133</b>
CHAGNY Louise Michel	2	0	32	25	16	23	<b>52</b>		<b>52</b>
CHALON S/S J. Prévert	4	4	64	62	59	62	<b>133</b>		<b>133</b>
CHAROLLES G. des Autels	4	4	64	65	66	63	<b>130</b>		<b>130</b>
LE CREUSOT Croix Menée	6	6	96	98	96	96	<b>203</b>		<b>203</b>
GUEUGNON J. Semprun	4	4	64	66	65	64	<b>130</b>		<b>130</b>
LOUHANS H. Vincenot	7	8	112	104	107	109	<b>207,5</b>	<b>21,5</b>	<b>229</b>
MACON ST Exupéry	4	4	64	61	55	58	<b>133</b>		<b>133</b>
MACON R. Schuman	4	4	64	66	54	66	<b>133</b>		<b>133</b>
MONTCEAU LES MINES J. Moulin	5	6	96	75	76	88	<b>172</b>		<b>172</b>
ST MARCEL Vivant Denon	4	4	64	61	58	64	<b>130</b>		<b>130</b>
ST REMY Louis Pasteur	6	8	96	102	91	98	<b>207,5</b>		<b>207,5</b>
TOURNUS	2	0	32	26	19	26	<b>52</b>		<b>52</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>912</b>	<b>875</b>	<b>823</b>	<b>882</b>	<b>1816,0</b>		<b>1837,5</b>

## **ANNEXES**

- annexe 1 : constat des effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré
- annexe 2 : constats et structures par niveau des collèges
- annexe 3 : évolution des effectifs des collèges
- annexe 4 répartition des dotations des collèges
- annexe 5 : dotation surveillance et assistance éducative
- annexe 6 : assistance éducative et assistance pédagogique dans les lycées et l'EREA